

# RECYCLAGE RISQUES AMIANTE

SOUS-SECTION IV  
PERSONNEL ENCADREMENT TECHNIQUE & OPÉRATEUR DE CHANTIER

Selon l'arrêté du 23 février 2012 et l'article R4412-144 du code de travail



**1 jour**



**Formation en présentiel**

**sonelo**  
votre réussite par nos formations

## PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE Sous Section 4

### PUBLIC



- Tous les professionnels de la maintenance et de la rénovation et tous les travailleurs qui ont des fonctions d'encadrement technique et qui sont exposés à la poussière contenant de l'amiante au sein de leur activité professionnelle : Électriciens, Techniciens télécoms, salariés Diagnostiqueurs Immobiliers n'intervenant pas seuls site, Plombiers-Chauffagistes, maçons, Couvreur etc....

### OBJECTIFS



- A l'issue de la formation chaque participant doit :
  - connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
  - être capable de définir, d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
  - connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
  - sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de l'appliquer et de le faire appliquer

### ANIMATEUR



- Equipe Technique SONELO et/ou partenaires référencés.

### PROGRAMME - 1 Jours - 07h



#### Théorique :

- Animation sur la base de questions-réponses interactives avec les stagiaires couvrant le programme de la formation préalable.
- Dispositif réglementaire des formations de prévention des risques liés à l'amiante
- Amiante : propriétés, risque sanitaire, utilisations et substitutions de l'amiante
- Contexte réglementaire : code de la santé publique et code du travail
- Le risque amiante : localiser le danger, évaluer le risque, concentration / exposition, mesures de prévention, mode opératoire et notice de poste,
- Gestion d'une situation de danger.
- Le suivi des travailleurs : surveillance médicale, exposition professionnelle,
- Gestion des déchets : code de l'environnement.

#### Retour d'expérience :

L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention ;
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ;
- Gérer l'élimination des déchets amiantés ;
- Réagir en cas d'incident/d'accident ;
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

# RECYCLAGE RISQUES AMIANTE

SOUS-SECTION IV  
PERSONNEL ENCADREMENT TECHNIQUE & OPÉRATEUR DE CHANTIER

Selon l'arrêté du 23 février 2012 et l'article R4412-144 du code de travail



**1 jour**



**Formation en présentiel**

**sonelo**  
votre réussite par nos formations

## PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE Sous Section 4

### DOCUMENT DÉLIVRÉ

• A l'issue de la formation, une évaluation des compétences valide les capacités des participants qui obtiennent ainsi l'attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante, tel que définie par l'article R4412-144 du code du travail.

### INFORMATIONS

**Durée :** 1 jour / 07 heures

**Date :** Nous consulter ou voir Planning ci-joint

**Lieu :** 2 rue traversière 78580 Les Alluets-Le-Roi

**Stagiaire par session :** Min: 5 / Max: 15

**Accessibilité aux personnes handicapées**

Si un ou plusieurs stagiaire(s) est en situation de handicap, des adaptations pédagogiques peuvent être apportées. Afin d'en tenir compte et faire le nécessaire, il conviendra au commanditaire d'en informer SONELO au préalable.

### INSCRIPTIONS

Bulletin + paiement + pièces justificatives (le cas échéant) Inscription validée à réception du dossier complet par courrier.

**À ENVOYER** Au plus tard, 2 semaines avant la date choisie.

**Par courrier :** SONELO FORMATION

2 rue traversière -78580 Les Alluets-Le-Roi

**Par mail :** [contact@sonelo.fr](mailto:contact@sonelo.fr)

**Par fax :** 01 39 75 36 98

Clôture des inscriptions, 1 semaine avant la date choisie.

### PRÉREQUIS



• Avoir suivi avec succès une formation initiale conformément à l'arrêté du 22 décembre 2009 ou l'arrêté du 23 février 2012 (Présentation d'un document justificatif).

### ÉVALUATION



**Evaluation théorique de 20 minutes.**

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques ;
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante ;
- Les moyens de protection ;

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application

Exposés, cas pratiques adaptés aux différentes activités concernées, films pédagogiques et vidéos ciblées sur des modules spécifiques de la formation.

### TARIFS

250 € net

formation exonérée de tva dans le cadre de la formation continue



**01.39.75.36.96**

[www.sonelo.fr](http://www.sonelo.fr)